

DÉCISION DU MAIRE N°DEC20230076 PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DON D'ARCHIVES DE L'ASSOCIATION AMICALES DES MUTILÉS DE GUERRE, POILUS (A.C.V.G) CANTON DE SAINT-CHAMOND

Le maire de la ville de Saint-Chamond,

Vu les articles L. 2122-22, L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 20200022 du conseil municipal en date du 29 juin 2020, visée pour valoir récépissé le 1^{er} juillet 2020 portant délégation d'attributions au maire en application du code général des collectivités territoriales,

Considérant que Monsieur RIVIER, Président de l'association Amicale des Mutilés de Guerre, Poilus (A.C.V.G.) canton de Saint-Chamond, a exprimé la volonté de faire don de documents concernant la commune de Saint-Chamond,

Considérant que ces archives se composent d'ouvrages, de revues, de registres de comptabilité, de registres d'assemblées générales, de fiches d'anciens combattants, de photographies et de boudriers,

Considérant que le service des Archives municipales de la commune de Saint-Chamond est habilité à recevoir des dons ou des dépôts d'archives privées pour les conserver dans l'intérêt de la commune et de l'histoire locale conformément aux dispositions légales et réglementaires,

Considérant que ce don contribue à l'enrichissement des fonds locaux, à la conservation et à la connaissance de l'histoire locale,

DÉCIDE

Art. 1er – D'accepter le don d'archives de Monsieur RIVIER, Président de l'association Amicale des Mutilés de Guerre, Poilus (A.C.V.G.) canton de Saint-Chamond.

Art. 2 – La présente décision dont il sera rendu compte à la prochaine réunion du conseil municipal sera publiée et transmise au préfet de la Loire.

Art. 3 – Le directeur général des services de la ville et le trésorier, comptable de la ville, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Art. 4 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans les deux mois qui suivent sa notification. Le tribunal administratif de Lyon pourra être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Fait à Saint-Chamond, le 22 juin 2023



Le maire,

Hervé REYNAUD

Date de mise en ligne : 23 juin 2023

ASSOCIATION AMICALE DES
MUTILÉS DE GUERRE, POILUS, A.C.V.G.
du canton de Saint-Chamond
MAISON DU COMBATTANT
21, Rue Gamoetta, 21
42400 SAINT CHAMOND

Vu, -> Archivé
St Chamond

Envoyé en préfecture le 23/06/2023

Reçu en préfecture le 23/06/2023

Publié le

ID : 042-214202079-20230622-DEC20230076-AU

Monsieur le Président
des A.C.V.G. Mutilés et Poilus
de St Chamond.

à

Monsieur le Maire de St Chamond

A l'attention de
Madame YANEZ
Responsable des
Archives de St Chamond

Faisant suite à notre entretien

à la Maison du Combattant à St Chamond

avec Messieurs Morange et Cigua ;

notre Association fait don : des Archives
et ainsi que du drapeau et ^{de} 2 bannières
nous appartenant.

Le tout a été remis à Messieurs Morange
et Cigua le 30/1/2023.

Daignez agréer, Monsieur
le Maire, nos respectueuses salutations.

Le Président JP Riviez

J.P. Riviez

Monsieur Rivier
Association Amicale des mutilés de guerre, poilus,
ACVG du canton de Saint-Chamond
Maison du combattant
21, rue Gambetta
42400 Saint-Chamond

Saint-Chamond, le

Objet : acceptation de don

Nos réf : AMY

PJ : décision du maire n° du

Pôle : vie
institutionnelle,
sécurité finances

Direction :
Secrétariat général

Archives
municipales

Dossier suivi par :
Anne-Marie
YANEZ

☎ interne : 3644
☎ 04.77.31.33.82
💻 : yanez.anne-
marie@saint-
chamond.fr

Monsieur,

Par lettre du 2 février 2023, vous avez manifesté votre intention de faire don à la commune de Saint-Chamond, de documents d'archives de l'association, composés d'ouvrages, de revues, de registres de comptabilité, de registres d'assemblées générales, de fiches d'anciens combattants, de photographies et de boudriers, dont vous êtes propriétaire.

J'ai le plaisir de vous faire savoir que par décision du maire n° du , j'ai accepté votre proposition. Je vous remercie pour ce fonds qui viendra enrichir le patrimoine de la ville.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le maire,
Pour le maire et par délégation,
Le conseiller municipal délégué au patrimoine
historique et industriel et aux archives,

François Morange

Envoyé en préfecture le 23/06/2023

Reçu en préfecture le 23/06/2023

Publié le



ID : 042-214202079-20230622-DEC20230076-AU